



Villejust Informations

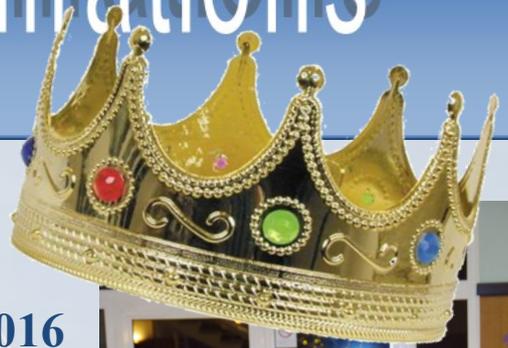
A la Une...

GALETTE DES ROIS DES ANCIENS 2016

Ce dimanche 9 janvier, les habitants de plus de 60 ans étaient réunis autour de la traditionnelle galette des rois, invités par les membres du CCAS...

Plus de 140 Villejustiennes et villejustiens ont partagé cet après-midi en se régaland de galettes mais aussi de bûches glacées et autres friandises dans une ambiance musicale animée par Staries Show pour se terminer par la tant attendue tombola.

Ils se sont séparés en début de soirée bien repus et les jambes fatiguées pour les adeptes de la danse, avec leurs lots remportés pour certains, leurs boîtes de chocolats ou encore leurs fleurs comme chaque année et surtout avec la tête emplie de souvenirs et des étoiles plein les yeux !



Dans ce numéro

Infos administratives 2 à 5

Cadre de vie 6 à 7

Associations 8 à 11

Informations pratiques 12

MISE EN GARDE SUITE A RECRUESCENCE DE CAMBRIOLAGES



A la demande de la Gendarmerie de NOZAY, la municipalité met en garde les habitants de Villejust suite à une recrudescence de cambriolages sur l'Essonne et notamment sur notre secteur.

Ces derniers temps, des cambriolages en journée se sont produits principalement aux créneaux horaires compris entre 10h et 18h, durant l'absence des propriétaires.

Nous vous rappelons que quelques minutes suffisent pour fracturer une ouverture et ensuite commettre un cambriolage.

Les auteurs recherchent principalement des bijoux en or.

Vous pouvez signaler votre absence à la brigade de gendarmerie de NOZAY. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile.

Conseils:

- **Soyez vigilants et pensez à dissimuler vos objets précieux (or, ...)** dans des cachettes inhabituelles (A banir: tiroirs des chevets, tables de nuit et armoires des chambres à coucher, salles de bains, salle à manger/ Salon).

Ainsi, nous appelons les Villejustiens à la plus grande prudence.

Si vous constatez des mouvements suspects dans votre quartier ou si vous êtes vous-même victimes d'un cambriolage, **appelez de suite le 17.**



VOTRE DEPUTE, NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET

Permanence parlementaire sans rendez-vous, à compter de janvier 2016, **tous les vendredis de 10h00 à 12h30 en salle Condeixa** (annexe de l'Hôtel de Ville) située 3 bis rue des Ecoles à LONGJUMEAU.

Adresse mail de la permanence : permanence@nk-m.fr

L'adresse postale de la permanence est celle de l'Assemblée Nationale, 126 rue de l'Université 75007 PARIS

GROUPE PUBLIC DE SANTE PERRY-VAUCLUSE JOURNEES PORTES OUVERTES ET CONCOURS 2015



PERRYVAUCLUSE

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse assure la formation pour l'obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier.

Il est agréé pour l'accueil de **100 étudiants** par année.

Le prochain concours d'entrée aura lieu le 06 avril 2016 (clôture des inscriptions le 07 mars 2016) pour une rentrée le 05 septembre 2016.

Afin de faire découvrir l'Institut, **des journées Portes Ouvertes seront organisées le samedi 13 février et le mercredi 17 février 2016 de 10h00 à 16h00.**



Pour toute information :

Par téléphone : 01 69 25 43 16 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Par internet : <http://www.perrayvaucluse.fr/professionnels/IFS>

Informations administratives



SERVICE SCOLAIRE INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2016/2017

PERIODE D'INSCRIPTION DU 1er MARS AU 31 MARS 2016

Il est demandé aux familles d'effectuer l'inscription de leur(s) enfant(s) durant cette période.



Pour les enfants déjà inscrits, seule la fiche individuelle de renseignements reste obligatoire (voir ci-dessous)



NOUVELLES INSCRIPTIONS :

Pour l'école maternelle « Les Tilleuls » :
Enfants nés en 2013 (première inscription)
Nouvelles inscriptions (toutes les classes de la PS à la GS)

Pour l'école élémentaire « Jeanne Chanson » :
Nouvelles inscriptions (toutes les classes du CP au CM2)

Se présenter en mairie au Service Scolaire (Madame COGNEVILLE) muni des documents et des renseignements suivants :

- . le livret de famille
- . le carnet de santé
- . un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- . le formulaire d'inscription à retirer en mairie ou à télécharger sur notre site internet www.mairie-villejust.fr
- . le numéro de sécurité sociale sur lequel est rattaché l'enfant
- . si vous avez une mutuelle, le numéro d'adhérent, son nom et son adresse
- . le numéro d'allocation familiale

Prendre ensuite rendez-vous avec :

Madame RODRIGUEZ, Directrice de l'école maternelle : 01.60.14.46.71

Et/ou

Madame BEDOUT, Directrice de l'école élémentaire : 01.69.31.55.22

ENFANTS DEJA INSCRITS

Pour faciliter vos démarches, seule la fiche individuelle de renseignements 2016-2017 est à remplir **(cette fiche devra être impérativement remplie et déposée en mairie du 1er au 31 mars 2016 au plus tard).**

Cette fiche individuelle de renseignements sera distribuée par le biais des écoles. Elle peut également être retirée en mairie ou téléchargée sur notre site internet www.mairie-villejust.fr



Pour plus de renseignements, contacter **Madame COGNEVILLE** au **01.69.31.74.42.**

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible et inodore. Il touche chaque année plus d'un millier de foyers. Environ 3 000 personnes sont intoxiquées par an. Les symptômes sont des maux de têtes, des vomissements, des vertiges voire des décès.

Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : brasero, barbecue, cuisinière, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : www.prevention-maison.fr

Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES) - www.inpes.sante.fr



17ème CHALLENGE « LES PAPILLES D'OR » :
INSCRIPTIONS OUVERTES



Les inscriptions au 17ème Challenge des commerces alimentaires, les « Papilles d'Or », sont ouvertes.

Ce grand concours départemental, organisé par la CCI Essonne en partenariat avec la CMA Essonne, vise à promouvoir les commerces alimentaires, véritables locomotives de vos quartiers et de vos centres-villes.

Il s'agit pour notre commune de mobiliser nos commerçants et artisans autour d'un évènement fort dont les retombées en matière d'image et de dynamisme sont très positives. Au sein de notre commune, plusieurs professionnels des métiers alimentaires sont susceptibles de se porter candidat.

Aussi, nous vous annonçons de l'ouverture des inscriptions aux « Papilles d'Or 2017 ». Pour information, les inscriptions se clôtureront le 29 février 2016.

Pour tout renseignement, contactez le service Commerce au **01 60 79 90 13** ou par mail commerce@essonne.cci.fr





Ne vous laissez pas surprendre par la douceur de ce début d'hiver... Anticipez la baisse des températures et l'arrivée du gel. SUEZ vous donne quelques conseils pour éviter tout désagrément.

Votre compteur craint le froid, habillez-le !

Votre compteur est le témoin de votre consommation d'eau. Tout dysfonctionnement peut ainsi se répercuter sur votre facture. Que votre compteur soit installé à l'intérieur de votre habitation, dans une pièce non chauffée ou à l'extérieur, il faut penser à ces quelques gestes simple :



- > Calfeutrez-le avec des plaques de polystyrène ou avec une housse protège-compteur.
- > N'utilisez jamais de matériaux absorbant l'humidité comme la paille, le textile, le papier, la laine de verre ou de roche, etc.
- > Ne coupez jamais complètement le chauffage.

Attention : le compteur ne doit en aucun cas être manipulé sans l'intervention de nos techniciens.

Vos canalisations sont sensibles au grand froid ...

Les canalisations sont tout aussi vulnérables que les compteurs et doivent être protégées du froid. Pensez à isoler :

- > **Les canalisations intérieures** dans les pièces non chauffées (cave, garage, etc.) avec des matériaux qui n'absorbent pas l'humidité, comme la laine de verre ou le polystyrène.
- > **Les canalisations extérieures** avec une gaine isolante.

Si le froid persiste, laissez couler un mince filet d'eau. La circulation constante de l'eau dans les conduits empêchera le gel de se former.

Votre compteur est gelé ? Pas de panique !

Si votre installation d'eau est gelée et que vous n'avez plus d'eau, vous pouvez utiliser un sèche-cheveux pour dégeler un tuyau. Attention, n'utilisez jamais de flamme.

Pour éviter toute inondation au moment du dégel, pensez à couper votre arrivée d'eau et à vidanger votre installation.

Retrouvez tous les conseils sur www.toutsurmoneau.fr

Nos téléconseillers répondent à toutes vos questions au **0 977 408 408**, du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h

MESURES DE SECURITE DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE



En réponse aux questions légitimes qui peuvent se poser quant à la sécurité des installations d'eau potable, SUEZ vous informe que les ouvrages de production et de distribution d'eau potable desservant la commune de VILLEJUST font l'objet d'un suivi et d'un contrôle renforcés en application des mesures du plan Vigipirate.



Le personnel intervenant sur ces installations a été particulièrement sensibilisé à la conjoncture actuelle.

Le fonctionnement des systèmes anti-intrusions a été vérifié et fait l'objet d'une surveillance particulière.

Le taux de chloration a été augmenté en sortie de réservoir (0,3 mg/l) dans l'objectif d'atteindre un taux de chlore résiduel de 0,1 mg/l en tout point du réseau. Ces taux sont mesurés régulièrement.

L'ensemble des installations, station de production et réservoirs, est équipé de système de télésurveillance. Une équipe d'astreinte est opérationnelle 24h/24h et 7j/7j. Toute situation anormale déclenche une intervention de la part de SUEZ et elle est portée à la connaissance immédiate des autorités.

TRAVAUX RUE DE SAULX/ROUTE DE VILLEBON



Dans le cadre de la livraison des logements du lotissement du «Clos du Bois Courtin » réalisé par Windsor situé rue de Saulx, de nombreux travaux concomitants ont eu lieu au mois de janvier.

Afin de livrer ses logements aux nouveaux habitants en mars 2016, de nombreux engins continuent de travailler sur site afin de réaliser les VRD et plantations de l'opération. La commune a également lancé un marché de travaux qui a été attribué à l'entreprise TERE.

Ces travaux consistent en la réalisation d'une tranchée pour alimenter les logements en gaz avant leur livraison ainsi que le passage de divers réseaux (eau potable, défense incendie, assainissement, remplacement de la conduite de refoulement des eaux usées, télécom) nécessaires à la viabilisation de l'opération de logements et de la création d'une station de relevage des eaux usées et de sa nouvelle conduite de refoulement vers le réseau existant.

De plus, le gaz, qui part du grand dôme rejoint le bourg en longeant la route de Villebon et la rue de Saulx jusqu'au lotissement.

La concomitance des ces chantiers a nécessité de nombreuses adaptations pour maintenir malgré tout la circulation dans les deux sens sur chacune des ses rues.

Le temps des travaux ne devrait pas excéder un mois.

Nous nous excusons de la gêne occasionnée par ces travaux et nous vous remercions par avance pour votre compréhension.



PLAN ÉGALITÉ DES CHANCES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Titulaire d'une bourse de l'éducation nationale, vous souhaitez poursuivre votre scolarité de second cycle en bénéficiant, notamment en internat, de conditions de vie, de travail et d'encadrement propices à votre épanouissement personnel

Rejoignez un lycée de la Défense



- Lycée militaire d'Aix-en-Provence (13)
- Lycée militaire d'Autun (71)
- Lycée militaire de Saint-Cyr-l'École (78)
- Lycée naval de Brest (29)
- Prytanée militaire de La Flèche (72)
- École des pupilles de l'air de Grenoble (38)

Dans le cadre du Plan Égalité des chances, les six lycées de la Défense réservent 15% de leurs places (environ 360), de la seconde à la terminale, à des élèves boursiers méritants, qu'ils envisagent ou non une carrière en milieu militaire.

Les candidats sont retenus par sélection sur dossier, notamment en fonction de leurs résultats scolaires. Pour les quatre lycées dépendant de l'armée de Terre, les modalités et le calendrier d'admission sont consultables sur le site www.formation.terre.defense.gouv.fr (rubrique *Lycées de la Défense*). Pour le lycée naval et l'école des pupilles de l'Air, voir sur le site de ces établissements.



dmjec
 Délegué ministériel à la jeunesse
 et à l'égalité des chances

PLAN ÉGALITÉ DES CHANCES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Elève de terminale S, ES ou L, vous serez bientôt bachelier

*La Défense vous aide à accéder à ses
carrières du plus haut niveau*



- Lycée militaire d'Aix-en-Provence (13)
- Lycée militaire d'Autun (71)
- Lycée militaire de Saint-Cyr-l'École (78)
- Lycée naval de Brest (29)
- Prytanée militaire de La Flèche (72)
- École des pupilles de l'air de Grenoble (38)

Dans le cadre du Plan Égalité des Chances, les six lycées de la Défense ont ouvert des *classes préparatoires à l'enseignement supérieur* (CPES).

- **Objectif** : atteindre ou conforter en un an le niveau requis pour intégrer dans les meilleures conditions le *cycle préparatoire aux concours des Grandes écoles de la Défense* (écoles militaires et écoles d'ingénieurs)
- **Candidatures** : accès sur dossier, priorité accordée aux jeunes éligibles aux bourses de l'enseignement supérieur
- **Scolarité** en internat rémunérée en CPES puis en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE)

*Pour les quatre lycées dépendant de l'armée de Terre, modalités et calendrier d'admission sont consultables et téléchargeables sur le site www.formation.terre.defense.gouv.fr (rubrique Lycées de la Défense).
Pour le lycée naval et l'école des pupilles de l'Air, voir sur le site de ces établissements. Tous renseignements et inscription sur www.admission-postbac.fr*



ATTENTION AU STATIONNEMENT GÊNANT DURANT LA PERIODE HIVERNALE

**Veillez à ne pas gêner le passage des engins de déneigement****Rappel :**

Pendant la période hivernale, il est impératif de veiller à ne pas gêner le passage des engins de déneigement par un stationnement inapproprié.

Quand la météo annonce de la neige, pensez bien à garer comme il faut votre véhicule. Merci.

Le stationnement sur les voies faisant l'objet d'un déneigement par les services communaux **est interdit par temps de neige**, afin de permettre le passage des engins de déneigement.

Un véhicule garé sur le bas côté risque d'être endommagé et génère un bourrelet de neige qui gênera les futurs usagers de la route.



La photo illustre comment un véhicule oblige le chasse-neige à une longue et périlleuse marche arrière tout en privant une rue d'un service de viabilité hivernale nécessaire pour garantir la sécurité des usagers.

**CALENDRIER DE COLLECTE DES VEGETAUX ET DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNEE 2016**

Veillez trouver ci-dessous les plannings de collecte concernant :

Les encombrants pour l'année 2016

Les déchets végétaux pour les mois de janvier, février et décembre 2016

(le reste de l'année, ces déchets sont collectés chaque semaine le mardi après-midi)

2016**COLLECTE DES VEGETAUX APRES-MIDI**

MARDI 05 JANVIER

MARDI 19 JANVIER

MARDI 02 FEVRIER

MARDI 16 FEVRIER

MARDI 01 MARS

MARDI 06 DECEMBRE

MARDI 20 DECEMBRE

**2016****COLLECTE DES ENCOMBRANTS MATIN**

VENDREDI 15 JANVIER

VENDREDI 12 FEVRIER

VENDREDI 11 MARS

VENDREDI 15 AVRIL

VENDREDI 13 MAI

VENDREDI 10 JUIN

VENDREDI 15 JUILLET

VENDREDI 12 AOUT

VENDREDI 09 SEPTEMBRE

VENDREDI 14 OCTOBRE

VENDREDI 11 NOVEMBRE

VENDREDI 09 DECEMBRE





REMISE DES DIPLÔMES DES TREFLES PHYT'EAUX CITES

Le SIAHVY a organisé le 8 décembre dernier la **remise des diplômes des Trèfles Phy'Eaux Cités** récompensant les collectivités pour leurs efforts fournis, au titre de l'année 2014, dans le cadre de cette action.



DIPLÔME TREFLE PHYT'EAUX CITES

Le programme Phyt'Eaux Cités de sensibilisation à l'usage raisonné ou alternatif des produits phytosanitaires, a décerné au titre du classement 2014 des Trèfles Phyt'Eaux Cités,

à la **commune de Villejust,**

en raison de la concrétisation de son plan de gestion sur ses sites pilotes, ou de la mise en place du zéro phyto sur ses sites pilotes, ou du respect à 75 % des points réglementaires et des bonnes pratiques ET de la justification d'un faible niveau d'intrant, ou de la réalisation de son audit et de sa formation ET de la justification d'un faible niveau d'intrant,

la **troisième feuille** du Trèfle Phyt'Eaux Cités



Le Président du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France



André SANTINI
Ancien Ministre
Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux

Le Président du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette



Michel FORRET
Maire-Adjoint de Gif-sur-Yvette
chargé de la communication, de la prévention et de la sécurité



NON aux pesticides !

	Cœur du trèfle : signature de la convention Phyt'Eaux Cités
	1 feuille : réalisation et restitution de l'audit et formation effectuée
	2 feuilles : réalisation et restitution du plan de gestion et/ou intégration des clauses environnementales dans le cahier des charges du prestataire chargé de l'entretien des espaces (en cas de gestion externalisée)
	3 feuilles : mise en place du plan de gestion sur les sites pilotes et respect à 75 % des bonnes pratiques liées à l'utilisation de produits phytosanitaires (sous réserve que les points réglementaires soient respectés)
	4 feuilles : passage au « zéro phyto » ou gestion différenciée de l'ensemble des espaces de la commune effective



CHASSE AUX ŒUFS AU CHÂTEAU DU BOIS COURTIN

 **VILLEJUST** 

**CHASSE
À L'ŒUF**

Permis de chasse
aux enfants du village
âgés de 2 à 6 ans

Lundi
28 mars
à 11h

DANS LE PARC DU CHÂTEAU DU BOIS COURTIN

Organisée par la Municipalité
en collaboration avec l'APE



JUDO CLUB

STAGE JUJITSU - SELF DEFENSE 100 % FEMININE

RÉSERVÉ AUX FEMMES DÉBUTANTES À PARTIR DE 14ANS
DES TECHNIQUES SIMPLES ET EFFICACES POUR RÉPONDRE À
TOUS TYPES D'AGRESSIONS.

« REPONDRE A UNE AGRESSION SANS VIOLENCE EST TOUT UN ART »

5€
STAGE

- STAGE DE 10H A 12H -

DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2015
DIMANCHE 24 JANVIER 2016
DIMANCHE 13 MARS 2016
DIMANCHE 29 MAI 2013

DOJO DE LA POUPARDIÈRE
AVENUE DE LA
POUPARDIÈRE
91140 VILLEJUST



FLORIAN CARRILLO
DIPLOMÉ D'ETAT, 3ÈME DAN

MÉDAILLÉS NATIONAUX &
INTERNATIONAUX

RENSEIGNEMENTS : 06 27 87 10 56

[HTTP://JUDOCLUBVILLEJUST.COM](http://judoclubvillejust.com)

KARATE CLUB



Akje 91
Karaté Villejust

Karaté Villejust fait peau neuve

Et vous propose désormais une nouvelle formule
de pratique le l'art martial

- le mercredi de 20h00 à 22h00

Cours de self défense 100 % féminin

Adopter les bons comportements. Gagnez en confiance et en assurance,
dépassez-vous !

- le Samedi de 12h15 à 13h45

Cours de self défense mixte

Apprenez à vous défendre en toute sécurité, découvrez les techniques les
plus efficaces.

Portes ouvertes
Samedi 13 Février 2016
12h30 - 14h00
Dojo de villejust

Initiation gratuite et accessible à tous

- Apprenez à vous défendre,
- Des techniques simples, efficaces, réalistes
- Mise en situation réelle

Tenue souple conseillée.

Initiation animée par :

Etienne Guy Seymour Ceinture noire 3^{ème} Dan Taekwondo
Ceinture noire Kyokushinkai

Pour toute information : 06 16 21 60 06 / 06 19 56 26 02 – akje91@gmail.com

AKJE 91 - KARATE VILLEJUST
Mairie de Villejust - 6 rue de Villejust - 91140 VILLEJUST
Contacts : Guy Seymour 06 16 21 60 06

REGARDS EN ARRIERE



Les bornes anciennes autour de Villejust

Au hasard des promenades, il n'est pas rare d'apercevoir ici et là des bornes de grès, gravées d'une ou plusieurs lettres. Ces bornes sont de 2 types et ont des fonctions distinctes. La première famille est celle des bornes situées au bord des grandes **routes royales**. La construction de celles-ci fut décidée par **Louis XV** et conduite par l'intendant des finances **Charles Trudaine**. Ces routes royales sont les ancêtres de nos routes nationales rebaptisées à la Révolution.

L'autre famille concerne les bornes indiquant les **limites de propriété**. Ces dernières sont les témoins de la complexité territoriale féodale. Le territoire de Villejust est lié dans l'Ancien Régime à un ensemble complexe de fiefs appartenant à différents propriétaires issus de la noblesse. Ainsi on trouve les fiefs de Villejust, La Poitevine, Saulx-les-Chartreux, Guillerville, Marcoussis, Le Plessis-Saint-Père, etc. Les rivalités entre ces seigneurs locaux entraînent des contestations fréquentes quant à la propriété de terres.

Ces conflits amenèrent les différents protagonistes à faire localiser, mesurer et délimiter les terres leur appartenant. Ces opérations se concrétisèrent par la mise en place de bornes en grès afin d'indiquer les limites séparatives. Un code de marquage complexe fut alors élaboré afin que chacun puisse identifier l'appartenance d'une terre sans hésitation. L'un de ces bornages fut installé en 1764 à Villejust et Saulx-les-Chartreux. Il concernait les différents seigneurs locaux, les « manants » de Saulx, **Lambert de Villejust** et le Prieur de la Chartreuse de Saulx. Ces bornes semblent avoir disparu aujourd'hui.



La Comtesse d'Esclignac - (Dessin de Louis Carrogis)

Un autre bornage concerne les fiefs de Villejust, Villarceaux, La Poitevine et la Saussaye en 1783. Les personnes impliquées étaient : **Madame d'Esclignac**, dame de Marcoussis, Nozay, Fretay, La Poitevine (M¹), **Madame Bégé**, dame de Villarceaux et des Villevents (VL, V), **Madame Bertries**, dame de Villebon, et la Saussaye (VB) et **Monsieur de Montessuy**, seigneur de Villejust et du Plessis-Saint-Père (VJ).

Un bornage fut aussi réalisé au bénéfice de **Jean-Alexandre Pauquet de Villejust**. Celui-ci fut maire de Villejust de 1808 à 1817, propriétaire de la ferme de Villejust située rue de Saulx,

¹ Les lettres indiquées entre parenthèse sont les codes de marquage indiqués plus haut et gravés sur les bornes.

des Pavillons et du Bois-Courtin. Son bornage est encore visible en plusieurs endroits. Certaines de ces bornes sont indiquées dans le procès verbal de délimitation de la commune de Villejust établi en mai 1809. Plusieurs de ces bornes sont visibles dans le bois du Rocher de Saulx et délimitent plus précisément le territoire de la propriété de **Jean-Alexandre Pauquet**. L'une des bornes est une pierre dressée brute assez massive d'environ 80 cm de haut portant le monogramme gravé « **P** », initiale de **Pauquet**, ainsi que les lettres « **V** », pour Villejust, à l'Ouest et « **S** » pour Saulx, à l'Est



Borne Pauquet marquée d'un P, d'un V et d'un S

Un ensemble de 16 bornes délimitait le Bois Courtin. L'opération de bornage fut réalisée en 1822. Malgré nos recherches, aucune de ces bornes n'a pu être retrouvée. Par contre, on trouve plus facilement dans le bois dit de la Garenne de Villebon d'autres bornes de grès gravées à la lettre V, sur le chemin de Bois Courtin à Villiers.



Borne Pauquet marquée d'un P



Borne Bégé marquée d'un B

Ces recherches ont été réalisées par l'association *Regards en arrière* lors d'excursions autour de Villejust.

Ouvrez l'œil lors de vos prochaines promenades !

Associations, loisirs, culture



LA TROUPE DES ZICOS

Le Spectacle des Zicos s'est terminé il y a plus de 60 jours maintenant !

Ce sont **1600 spectateurs** qui sont venus découvrir l'édition **2015** et nous les remercions chaleureusement.

Nous avons pris un plaisir immense à donner ces concerts, nous espérons avoir pu vous faire partager notre joie dans le **Complexe des 2 Lacs de Villejust**.

Vous pouvez si vous avez le temps compléter ce petit formulaire : <http://goo.gl/forms/nlVI0wjzBl>

Si vous souhaitez commander le CD du concert, ou le DVD, vous pouvez écrire ici : activ91@aol.com

Vous pouvez toujours découvrir notre clip ici : <https://www.youtube.com/watch?v=CDKy0HqZL7U>
et nous rejoindre sur www.zicosite.fr

Merci à tous,
Et bonne année.



RANDONNEES PEDESTRES



Prenez de bonnes résolutions, venez marcher !

Voici le calendrier des randonnées pédestres

Lundi 08 février	Lieu non précisé	Karen
Lundi 15 février	Lieu non précisé	Michèle
Lundi 22 février	Lieu non précisé	Marcelle
Lundi 29 février	Lieu non précisé	Marcelle
Lundi 07 mars	Lieu non précisé	Michèle

RDV à Nozay, parking du cimetière à 13h30, départ 13h45 précises.

Pour tout renseignement, veuillez contacter **Michèle JOUBIN** au **06 62 59 84 34**.

D'autres possibilités de randonnées s'offrent également à vous. Allez visiter le site www.randulis.com



Associations

Pour la parution du n°423,
les articles associatifs à faire
paraître devront parvenir en
mairie au plus tard le

15 février 2016

Ramassage des encombrants

Vendredi 12 février 2016

Retrouvez toutes les dates sur
notre site internet :

www.mairie-villejust.fr

Rubrique Ville pratique



Horaires d'ouverture de la mairie (services fermés au public le mercredi)

Accueil - CNI - sacs végétaux	01.69.31.74.40
Affaires générales - Etat civil	01.69.31.74.43
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Affaires scolaires	01.69.31.74.42
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Urbanisme	01.69.31.74.46
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	de 13h30 à 17h30
Eventuellement sur rendez-vous uniquement le matin	de 09h00 à 10h30
Services techniques (secrétariat)	01.69.31.74.46
Fax	01.60.14.65.82

Bureau Municipal

Serge PLUMERAND	Maire	
Igor TRICKOVSKI	1 ^{er} Adjoint	Affaires Générales, Sécurité, Démocratie Locale, Culture
Sylvie ARMAND-BARBAZA	2 ^{ème} Adjointe	Finances, Affaires Scolaires et Péri-scolaires
Didier MEZIERES	3 ^{ème} Adjoint	Urbanisme, Aménagement du Territoire, Travaux
Estelle QUADJOVIE	4 ^{ème} Adjointe	Communication, Information, Jeunesse
Sauveur CONCORDIA	5 ^{ème} Adjoint	Environnement, Développement Durable, Entretien du Patrimoine

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :

Cécile FERNANDES - Secrétaire de cabinet- 01 69 31 74 41

Email : cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr

Conception et rédaction :

Liliane GASPARIK

Contact :

gasparik.liliane@mairie-villejust.fr

